

RÈGLEMENT – FLOAT TUBE DROPT

7h30-8h : accueil des pêcheurs

8h15 : Briefing

8h30-8h45 : début de l'événement (5h de pêche)

13h30-13h45 : fin de l'événement

14h15 : remise des prix

Casse croûte offert par l'organisateur.

Article 1 – Objet de la manifestation

Le présent règlement encadre le déroulement du « Float Tube Dropt », compétition amicale de pêche des carnassiers en Float Tube organisée sur le Dropt, dans le respect de la réglementation en vigueur dans le département de la Gironde.

Chaque participant s'engage à respecter intégralement le présent règlement ainsi que les arrêtés préfectoraux applicables.

Article 2 – Conditions de participation

- * Être titulaire d'une carte de pêche valide inter-fédérale ou départementale.
- * Porter un gilet de sauvetage ou une aide à la flottabilité homologuée.
- * Disposer d'un Float Tube conforme et en bon état.
- * Les mineurs doivent fournir une autorisation parentale.
- * Chaque participant pêche sous sa propre responsabilité.

Article 3 – Secteur et horaires

- * Le challenge se déroule sur les secteurs autorisés du Dropt.
- * La pêche en Float Tube y est autorisée conformément à la réglementation départementale. ([La pêche en Gironde][2])
- * Les limites du parcours et les horaires officiels sont communiqués lors du briefing.
- * Toute pêche hors secteur entraîne l'exclusion immédiate.

Article 4 – Espèces comptabilisées

Les espèces prises en compte sont :

- * Brochet
- * Sandre
- * Perche
- * Black-bass
- * Silure
- * Chevesne

Article 5 – Validation des prises, mesures

Seront comptabilisé les poissons avec une taille minimum:

- * Brochet = 40cm
- * Sandre = 30cm
- * Perche = 5cm
- * Black-bass = 10cm
- * Silure = 80cm
- * Chevesne = 10cm

-> 1 point par millimètre est retenu pour le classement

exemple:

- un brochet de 400mm (non maillé) = 400 points
- un brochet de 600mm (maillé) = 600 x 2 = 1200 points
- * Quota limité à 10 poissons par espèces, les 10 plus gros seront retenus via l'appli.

Article 6 – Matériel autorisé

Sont autorisés :

- * Canes et moulinets conformes à la réglementation française.
- * Leurres artificiels uniquement avec 2 hameçons max.
- * Épuisette obligatoire.
- * Échosondeur (live interdit)
- * Tapis ou support de mesure conseillé.
- * Teaser: en cas d'ajout de teaser au-dessus d'un leurre, le pêcheur devra retirer un des hameçons.

Sont interdits :

- * Vif, poisson mort ou appâts naturels.
- * Pêche à la traîne.
- * Assistance extérieure.
- * Moteur thermique.

Le nombre de cannes montées simultanément doit respecter la réglementation en vigueur.

Article 7 – Sécurité

Le port du gilet est obligatoire durant toute la manche.

Chaque participant doit :

- * respecter les autres usagers,
- * conserver une distance de sécurité,
- * signaler immédiatement tout incident,

* disposer d'un téléphone chargé.

L'organisateur peut interrompre ou annuler la manche en cas d'intempéries ou danger.

Article 8 – Validation des captures

Les poissons doivent être :

- * capturés dans la bouche,
- * mesurés sur une règle homologuée fournie par l'organisateur,
- * photographiés selon les consignes de l'organisation via l'appli Fishandyou.

La photo doit faire apparaître :

- * le poisson entier,
- * la bouche fermée contre la butée,
- * la taille lisible,
- * le numéro du compétiteur.

Tout poisson mutilé, mal mesuré ou photographié incorrectement pourra être refusé.

Article 9 – Classement

Le classement est établi au cumul des longueurs des poissons validés avec l'appli.

En cas d'égalité :

1. plus grand brochet,
2. plus grand sandre,
3. plus grand Black Bass
4. plus grand nombre de poissons.

Article 10 – No-Kill obligatoire et respect du poisson

Le Challenge Float Tube du Dropt se déroule intégralement en ****No-Kill****.

Tous les poissons capturés doivent être remis à l'eau immédiatement après mesure et validation photographique via l'application [FishAndYou](https://www.fishandyou.com?utm_source=chatgpt.com).

Les participants doivent obligatoirement :

- * manipuler les poissons avec précaution ;
- * limiter au maximum le temps hors de l'eau ;
- * utiliser une épuisette adaptée ;
- * disposer d'une règle homologuée ;

* utiliser du matériel permettant une remise à l'eau rapide dans de bonnes conditions.

Aucun déchet ne doit être abandonné sur le site.

Article 11 – Sanctions

Peuvent entraîner pénalité ou exclusion :

- * non-respect du règlement,
- * fraude,
- * comportement antisportif,
- * non-respect de la réglementation pêche,
- * mise en danger d'autrui.

Les décisions de l'organisation sont sans appel.

Article 12 – Droit à l'image

Les participants autorisent l'organisation à utiliser les photos et vidéos prises durant l'événement pour la communication du challenge.

Article 13 – Acceptation du règlement

L'inscription au Float Tube Dropt vaut acceptation complète du présent règlement.

Le Gardon Monségurais